

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

Convocation du 26 Août 2021

Présents: LAPEYRE Madeleine. BETEILLE Aline. GARBAYE François. ZAGO Patrick. VIGNE Nicole. DESPUJOLS Nathalie. ZAGO Christian Pierre. LAOUE Lydie. FUSTAILLON Philippe. MESANA Marc.

Absents - Excusés: LEVEILLE Jean-Guy

Absents non excusés: NEANT

Procuration: NEANT

Secrétaire de séance: LAPEYRE Madeleine

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 JUIN 2021

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du 10 Juin 2021 et demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2– DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE DE MASSEILLES - Délibération n° D012/2021 –

Par délibération du 09 septembre 2021, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la Commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance de courrier et des livraisons,

d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'adopter les dénominations suivantes :
 - o ROUTE DU HAUT MASSEILLES
 - o LE BOURG
 - o ROUTE DE COURBAT
 - o CHEMIN DE BROCCAS
 - o ROUTE DU LYSOS ou ROUTE DE LA VALLEE
 - o CHEMIN DE LA SOURCE
 - o CHEMIN DE BERNON
 - o CHEMIN LE CORPS
 - o ROUTE DE TéchENEY
 - o ROUTE DE GRABIAUX
 - o CHEMIN DE PEYROUTÉOU
 - o CHEMIN DE LARROUY
 - o ROUTE DE FONTGUILHEM
 - o CHEMIN DE LAURENS
 - o CHEMIN DE CAPETTE
 - o ROUTE DE CASQUÉRA
 - o CHEMIN D'OGNOAS
 - o CHEMIN DE LEBRAT
 - o ROUTE DE THIL
 - o CHEMIN DE CALONGE
 - o ROUTE DES MÉTAIRIES
 - o CHEMIN DE CASTAGNET
 - o ROUTE DU PUCH

La numérotation au mètre linéaire est abandonnée pour éviter des numéros de l'ordre des mille et plus.

Pour le choix des noms des routes et chemins, les noms historiques de lieux-dits ont été, dans la mesure du possible, conservés.

3 – CONSTITUTION ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CDC DU BAZADAIS ET LES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022-2026 – Délibération n° D10/2021 –

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6, L2113-7 et R2332-15.

Considérant que le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes, qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la Communauté de communes du Bazadais et ses communes membres présentent des besoins similaires en matière de travaux de gros entretien de la voirie et de création de voiries.

Dès lors, il apparaît nécessaire de constituer un groupement de commandes afin :

- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des études et de piloter des travaux de voirie (gros entretien et création de voiries) ;
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de gros entretien de la voirie ;
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de création de voiries.

Il sera proposé au conseil municipal :

- De valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Bazadais et les communes membres intéressées concernant des travaux de voirie, et d'y adhérer ;
- De désigner la Communauté de communes du Bazadais en tant que coordinatrice du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- D'approuver la convention précisant le fonctionnement et les obligations des membres du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- D'autoriser Madame à signer ladite convention.

4 – CONTRIBUTION DES COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE AU FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION VOLONTAIRE DES EPCI AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SDIS – Délibération n° D011/2021 –

Madame le Maire explique que la Gironde a connu une croissance démographique de 271 370 habitants (population DGF) entre 2002 et 2018, répartie comme suit : 110 401 sur le territoire métropolitain, 14 195 sur celui de la COBAS et 146 774 sur les autres territoires intercommunaux du département. Cette augmentation de la population a des conséquences certaines sur les besoins d'interventions des services départementaux d'Incendie et de Secours (pression touristique, croissance urbaine, transport fluvial...). Le secours à la personne représente quant à lui 80% des 130 000 interventions du S.D.I.S.

Au regard de cette évolution, le SDIS et le Département de la Gironde ont fait le constat des difficultés de financement des services d'Incendie et de Secours. Afin d'étudier l'évolution des modalités de financement du budget du SDIS, un groupe de travail a été constitué en 2019, à l'initiative du Préfet, réunissant le Président de la Métropole, les Présidents de la CALI, COBAN et COBAS, le Président de l'Association des Maires de la Gironde et le Président du Département.

Il a été proposé par le Département de compenser le besoin de financement du SDIS par une contribution volontaire de Bordeaux Métropole, des EPCI et du Conseil départemental.

Des propositions de participations supplémentaires au budget 2019 du SDIS ont été présentées :

- Bordeaux Métropole : 1,5 M d'€ de participation au fonctionnement et 2 M d'€ de subvention d'investissement ;
- Communautés de communes et d'agglomération : 1,2 M d'€ de participation au fonctionnement et 50% des travaux de construction des casernements ;
- Département : 0,9 M d'€ de participation au fonctionnement et 2 M d'€ en investissement.
-

Par courrier en date du 19 octobre 2018, Monsieur le Président du SDIS avait précisé que la contribution volontaire de chaque intercommunalité serait calculée au prorata de sa population DGF 2018 par rapport à la population totale DGF 2018 des EPCI hors Bordeaux Métropole selon la formule suivante :

$$1,2 \text{ M€} \times \text{population DGF 2018 EPCI}$$

$$\text{Population totale DGF 2018 EPCI hors Bordeaux Métropole}$$

Pour la CdC du Bazadais, cela représentait en 2019 une participation exceptionnelle au fonctionnement de 18 089,29 €.

Par délibération n° DE_04122018_01, le Conseil communautaire a validé le versement d'une participation exceptionnelle pour l'année 2019 et la signature d'une convention financière avec le S.D.I.S.

Pour l'année 2020, la convention a été réactualisée à hauteur de 18 137.78 €. Pour l'année 2021, la participation a été réactualisée sur la base de la population DGF 2020, soit 18 191.66 €.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la participation qui avait été versée par la Communauté de communes en 2019, puis en 2020, Madame la Présidente de la Communauté de communes a proposé au Conseil communautaire, lors de sa séance du 28 avril 2021, que les communes du territoire contribuent au financement de cette participation volontaire sur la base d'un reversement à la CdC d'1 euro par habitant (population DGF 2020). Elle a en outre rappelé que cette participation permettait le contrôle des hydrants par les services du SDIS, les communes étant dans l'obligation d'assurer leur vérification.

Par délibération n° DE_28042021_06 en date du 28 avril 2021, le Conseil communautaire a validé à l'unanimité le principe d'une contribution des communes au financement de cette participation volontaire sur la base d'1 euro par habitant (population DGF 2020).

Madame le Maire entendu, le Conseil municipal décide :

DE VALIDER le principe d'une contribution des communes du territoire communautaire au financement de la participation volontaire de la Communauté de communes du Bazadais aux charges de fonctionnement du SDIS, sur la base d'1 euro par habitant (population DGF 2020).

5 – COMPTE-RENDUS DES DIVERS SYNDICATS

- **TOURISME** : Madame LAPEYRE signale qu'elle n'a assisté à aucune réunion en présentiel puisque à ce jour, l'office de tourisme travaille en visio.
Madame le Maire précise que l'outil informatique est en place aujourd'hui à la Mairie à disposition des élus et de la population.

Madame le Maire est prête à former ceux qui en ont besoin.

- **SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS** : Madame BETEILLE Aline informe le Conseil Municipal que des travaux vont être entrepris :
 - Remplacement des canalisations à CAUVIGNAC (de la station à l'église) et à MARIONS (vers SILLAS jusqu'à la Mairie)
 - Rénovation d'un bassin réservoir à LARTIGUE
- **CIAS** : Madame BETEILLE Aline informe le Conseil Municipal :
 - Modification des tarifs
 - Modification du conseil de vie
 - Le nom de la nouvelle résidence RPA qui a été retenu par les résidents est « **LA BELLE ETOILE** »

6 – QUESTIONS DIVERSES

- **Quelques informations de Madame le Maire** :
 - Les travaux du cimetière sont bien avancés ; toutes les tombes sont enlevées, l'ossuaire est prêt à être restauré. Il reste l'autre caveau à démonter.
 - Le site INTERNET de la Mairie est à l'étude pour une meilleure lisibilité. Madame le Maire a rencontré Elodie GUYON du service communication de la CDC DU BAZADAIS pour des conseils. La société S47 INFORMATIQUE a été contactée pour son élaboration.
 - Demande de WIFI pour le gîte et les bâtiments communaux : Madame le Maire a contacté Gironde Numérique qui doit venir sur site pour évaluer les possibilités de mise en œuvre. Cette évolution est indispensable si nous voulons conserver un bon niveau de réservations.
 - Pour les futures élections, le bureau de vote sera transféré à la Salle des Fêtes.
 - **Abattoir** :
Présentation par le Cabinet d'expertise comptable et le Commissaire aux comptes du bilan de l'année 2020. Les deux structures (SEM et SEMOP) restent déficitaires.
Afin de permettre un redressement des comptes, il semble indispensable de prévoir l'embauche d'un Directeur de site, tel que préconisé par l'audit réalisé début 2021.
 - **Fêtes et animations** :
 - 11 Novembre : proposition d'élargir le petit déjeuner à la population pour une première rencontre après le COVID. Il faut le PASS SANITAIRE et contrôler. Le Conseil se prononce plutôt pour une fête à Noël à réfléchir sous une forme revisitée pour les adultes.
 - Lydie LOUE, Patrick ZAGO, Marc MESANA donnent des informations concernant les jeux, les locations de tables, couverts, le coût de la paëlla : 8 € par personne ou sur place pour 40 personnes) et la musique 700 €
 - 18 décembre : Noël des enfants (voir le nombre) jeux, photo, film, maquillage concours, déguisements, décor de la salle. Ces propositions sont validées.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.

